

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES  
SUIVIS POST-CONSTRUCTION  
2016**

**PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE  
KRUGER ÉNERGIE MONTÉRÉGIE,  
Société en commandite**

Avril 2017

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
I. AVANT-PROPOS	3
II. SOMMAIRE DES RAPPORTS	4
1. Programme de suivi des sols agricoles (année 4)	4
III. CONCLUSION	5

## I. AVANT-PROPOS

Dans le cadre du processus d'autorisation mené par Kruger Énergie Montérégie s.e.c. (« KÉMONT ») pour la construction et l'exploitation du Projet éolien Montérégie, un décret gouvernemental a été émis par le gouvernement du Québec en date du 22 juin 2011 sous le numéro 689 - 2011. Le Décret est suivi de la délivrance du certificat d'autorisation pour la construction du parc éolien en date du 12 juillet 2011 et d'un autre pour son exploitation en date du 4 mai 2012, les deux sous le numéro de référence: 3211 - 12 - 145. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») actuellement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a recommandé la délivrance du certificat d'autorisation sous quinze conditions spécifiques au projet. Certaines de ces conditions sont relatives aux suivis post-construction et le tableau ci-dessous présente les programmes qui ont été préparés par KÉMONT et approuvés par les instances ainsi que leurs fréquences respectives.

Condition	Programme de suivi post-construction	Fréquence
Condition 5	Programme de compensation des superficies déboisées	1 fois
Condition 8	Programme de suivi de la faune avienne et des chauves-souris	Années de 1 à 3
Condition 9	Programme de suivi des sols agricoles	Années de 1 à 7
Condition 10	Programme de suivi des paysages	1 fois (après une année d'opération)
Condition 11	Programme de suivi des systèmes de télécommunication	1 fois
Condition 12	Programme de suivi du climat sonore	Années 1, 5, 10 et 15.

Les suivis ont débuté la première année de mise en opération, soit 2013 et ont été réalisés en conformité avec leurs programmes respectifs. Les sommaires des résultats des suivis réalisés en 2013, 2014 et 2015 ont déjà été produits par KÉMONT et rendus publics sur le site internet du Parc éolien Montérégie et peuvent être consultés au lien suivant :

<http://www.parceolienmonteregie.com/suivis-post-construction/>

Ce document présente le sommaire des résultats du seul suivi requis pour l'année 2016, soit le suivi des sols agricoles (année 4).

## II. SOMMAIRE DES RAPPORTS

Cette section présente l'essentiel des résultats obtenus dans le cadre du programme de suivi des sols agricoles complété durant l'année 2016 et qui représente le seul suivi requis pour cette année.

### 1. Suivi des sols agricoles (année 4)

Depuis la première année d'exploitation, KÉMONT a mandaté la même firme spécialisée afin de réaliser le programme de suivi des sols agricoles. Ce programme s'articule autour de trois méthodes complémentaires à savoir : l'analyse visuelle des rendements (AVR), l'analyse quantitative des rendements (AQR) et l'analyse des sols agricoles (ASA). Un total de 158 sites d'observation ont été répartis en fonction du type de culture et selon les infrastructures du parc éolien (sites d'éoliennes, chemins d'accès et réseau collecteur). Il s'agit des mêmes sites d'observation utilisés depuis le début des suivis des sols agricoles afin de mieux comparer l'évolution des rendements et l'efficacité de la remise en état des terres agricoles. Chacun des 158 sites d'observation est constitué d'une superficie restaurée et d'une superficie adjacente n'ayant pas été touchée par les travaux d'aménagement pour servir de parcelle témoin.

Tel que prévu au protocole de suivi des sols, chaque site d'observation a fait l'objet d'au moins une AVR au cours de la saison 2016. Une seule visite du parc éolien Montérégie a été réalisée entre le 5 et le 10 juillet 2016 pour valider les diagnostics posés en 2015. Lorsque nécessaire, ces AVR ont été complétées par des ASA en utilisant des méthodes adaptées à chaque situation. Les superficies restaurées sont alors comparées aux superficies adjacentes afin de déterminer si les effets observés ont été provoqués par la mise en place des infrastructures ou non. Selon le protocole de suivi, les AQR seront réalisées en 2017 pour tous les sites d'éoliennes ayant fait l'objet de travaux correctifs en 2016.

Les résultats du rapport de suivi 2016 se résument comme suit :

- Lors de la visite de juillet 2016, les cultures se développaient généralement bien sur l'ensemble du parc éolien;
- Aucune problématique n'a été observée cette année en dehors des sites ayant fait l'objet d'une recommandation en 2015;
- Sur un total de 14 recommandations formulées au rapport de suivi des sols de 2015, plus de 75 % des travaux recommandés étaient soit réalisés à la fin de la saison agricole 2015 ou étaient planifiés par les producteurs pour la saison 2016;
- Il n'y a plus d'écart apparent entre les sites restaurés en 2012 et ceux restaurés en 2013;
- Tout comme en 2015, les problématiques qui persistent sont généralement de plus en plus ponctuelles et touchent des superficies de plus en plus petites;



**Kruger Énergie**  
3285, chemin Bedford  
Montréal, Québec  
H3S 1G5

Tél. : 514-737-1131  
Télec.: 514-343-3124

- Plus de 90 % des sites ont retrouvé des niveaux de rendement comparable aux superficies adjacentes, et ce, pour l'ensemble des différentes cultures présentes sur le parc éolien;
- Tout comme les années précédentes, des effets de bordure étaient observables sur l'ensemble du territoire entourant le parc éolien et ne semblaient pas être plus marqués sur les superficies restaurées;
- Tel que prévu au protocole, une AVR sera réalisée en 2017 sur l'ensemble des superficies faisant l'objet du suivi des sols. Sur les 158 sites d'observation suivis depuis 2013, seuls 16 sites feront l'objet d'un suivi plus étroit en 2017 afin d'évaluer l'efficacité des travaux correctifs effectués. Une dizaine de ces sites feront l'objet d'une AQR, les autres ne feront l'objet que d'une AVR et, au besoin, d'une ASA.

Une cinquième année de suivi des sols agricoles est planifiée pour l'année 2017.

### III. CONCLUSION

Les différents suivis effectués depuis la première année d'exploitation confirment que l'impact résiduel du parc éolien Montérégie est jugé faible pour les composantes environnementales suivies et concordent avec l'évaluation des impacts faite pour ces mêmes composantes dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.